

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivreleamarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 56

Été 2016

Mobilisation des associations européennes contre les nuisances nocturnes



Soir de fête en Italie

Editorial

Le Marais change

La physionomie du Marais évolue indéniablement. Les enseignes de luxe se multiplient et remplacent progressivement des commerces de bouche. La "gentrification", l'afflux de touristes, bien que moins nombreux actuellement, contribuent aussi à la transformation du quartier. Finalement si ce n'était l'insuffisante propreté, l'excès de bruit nocturne lié au développement des terrasses et l'alcoolisation, ces modifications seraient plus facilement acceptées car personne ne peut empêcher ce mouvement. Ce dernier a le mérite d'améliorer l'aspect général de nos rues et de réduire le nombre de magasins de gros souvent disgracieux, encombrés, voire bondés de cartons. Il faut que cette transformation soit accompagnée de façon urgente de mesures de prévention, de contrôles réguliers et de sanctions afin de faire respecter la réglementation. Les excès rongent petit à petit les centres historiques des grandes métropoles. Ils sont d'ailleurs amplifiés par la promotion de la vie nocturne dont le réseau Vivre la Ville Europe !, auquel appartient Vivre le Marais!, dénonce les dérives (voir notre article à la une). L'arrivée à l'automne de brigades anti incivilités annoncée par la Maire de Paris va dans le bon sens mais il importe d'aller plus loin encore si l'on veut vraiment inverser la tendance.

Dominique Feutry

Dans ce numéro :

Mobilisation associations d'Europe
contre les nuisances nocturnes 1

Les deux hôtels jumeaux de la rue
de Turenne (IIIe) 2

Un coin de voile levé sur l'aménagement
de la caserne des Minimes 3

Les parcs et squares ouvrent la nuit 4

Malgré une pluie battante, 120 participants ont assisté le 31 mai aux deuxièmes assises des associations de riverains mobilisés pour la qualité de la vie dans les métropoles d'Europe organisée par le réseau "Vivre la Ville !" Europe dont est membre "Vivre le Marais !". Le thème retenu pour cette réunion était « *Nuisances nocturnes : les citoyens européens se mobilisent.* ». Toutes les interventions ont mis en exergue *l'hyper alcoolisation, le bruit, la saleté, la dérégulation sociale, les atteintes à la santé et les menaces qui pèsent sur les centres historiques des villes concernées.* Nous retiendrons que l'alcoolisation a un *coût annuel en France de 120 Milliards d'€* (autant que celui du tabac), les chiffres sont tirés du rapport du professeur Kopp, et que malheureusement les *conflits d'intérêts* sont nombreux dans l'organisation institutionnelle d'une prétendue dérégulation des dérives de la nuit avec des lobbies puissants à l'action. Après avoir dressé, devant son responsable à l'Hôtel de Ville, Frédéric Hocquart, un bilan du *conseil de la nuit de Paris* qui agit plutôt au détriment des

riverains, un représentant de *Bruit Paris* a expliqué que des avancées significatives étaient en cours pour mesurer sans contestation possible le bruit dans les endroits les plus festifs de Paris. Les ambassadeurs des riverains soumis au diktat des noctambules de plusieurs *villes de province et d'Europe* ont montré combien les chartes proposées par les élus ici ou là n'étaient faites que *pour gagner du temps* et ne réglaient absolument rien. D'autres ont souligné de leur côté que face à l'inertie des élus et à la confusion entretenue entre les services municipaux, seule *la technique de « l'affrontement »* était payante. Par affrontement il faut entendre *des actions en justice à l'encontre de maires (ou de préfets)* qui n'ont pas fait respecter la législation en matière de bruit.

Plusieurs condamnations ont été prononcées et ont servi d'exemples lors des exposés, le modus operandi décrit pouvant être dupliqué sans problème. La courte intervention de *Frédéric Hocquard*, Conseiller Délégué à la mairie de Paris, chargé de la *Nuit n'a pas apporté d'éléments nouveaux.*

Les deux hôtels jumeaux de la rue de Turenne (IIIe)



Les deux hôtels Mérault et de Gourgues (caractérisé par son fronton triangulaire) accolés 52 et 54 rue de Turenne (IIIe)

Le Marais compte nombre d'hôtels particuliers dont nous relatons de temps à autre l'histoire. Il s'en trouve deux intéressants situés côte à côte aux 52 et 54 rue de Turenne (IIIe) car il sont jumeaux, un hôtel double en fait construit en 1637 par le même architecte Michel Villedo (1598-1667), ancien maçon originaire de la Creuse, qui devint ainsi que plusieurs de ses fils, Maître général des bâtiments du roi, ponts et chaussées de France sous Louis XIV. L'ensemble qu'il réalisa à cette adresse s'est appelé l'Hôtel Montrésor puis ensuite les hôtels Mérault (N° 52) et de Gourgues (N°54). Le commanditaire de cette réalisation fut Claude Bourdeille, comte de Montrésor que l'on retrouvera dans plusieurs intrigues du XVIIe siècle dont le complot de Cinq Mars contre Richelieu. Les biens de ce gentilhomme furent confisqués, il dut s'exiler plusieurs fois et se retrouvera même emprisonné à la Bastille. Resté dans la famille Mérault, l'hôtel au 52 fut vendu au marquis de Custine sous le règne de Louis XV. L'hôtel au 54 appartiendra successivement à différentes fa-

milles, Machault, Sainte-Marthe, Doublet de Crouy et Gourgues. A la Révolution, ce dernier fut décapité comme le fut aussi le propriétaire de l'autre bâtiment, François Mathieu Dupont. Confisqués les hôtels furent acquis par la Ville de Paris en 1908 alors que dès 1880 deux écoles occupaient les lieux. La bibliothèque des Amis de l'Instruction publique (voir notre article du 09 juin 2014) s'y installa en 1884. Les façades (cour et rue) sont classées à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1926. Les deux constructions ont été bâties à l'identique mais ont été transformées de façon différente et à plusieurs reprises au cours du XVIIIe siècle. Comme l'explique Danielle Chadych dans son livre « *Le Marais, évolution d'un paysage urbain* », le 52 «...est orné de clefs, de chaînes de refends, d'un portail à refends percé d'une porte cintrée, mais dépourvu de garde-corps, remplacé par des barres... Le 54 en revanche « comporte sur rue un avant corps délimité par des refends, couronné d'un fronton triangulaire. L'escalier est du XVIIe. »

Les excuses d'un entreprise à l'origine de tags sauvages

L'Histoire n'est pas banale. A la suite d'inscriptions particulièrement affreuses et mutilantes, sortes de pochoirs représentant le visuel de la société apposé sur des vieux murs historiques que compte le Marais, un habitant a écrit à la direction de la société incriminée à l'origine de ces publicités illicites pour se plaindre tout en insistant sur le dégoût que lui inspiraient de telles pratiques. Contre toute attente la direction de l'entreprise, en l'occurrence « le Mont Saint-Michel vêtements » (un ancien fabricant de vêtements de travail reconverti dans le prêt à porter installé dans le château de Monthorin non loin de la célèbre abbaye) a reconnu qu'il y avait eu maldonne dans la façon de faire de la publicité pour son magasin situé 96 rue du Temple (IVe). Voici quelques extraits du courrier de réponse :

Nous sommes désolés par ce qui s'est passé et vous adressons nos sincères excuses...L'agence qui a proposé cette campagne originale ne nous a pas précisé qu'elle irait jusqu'à mettre ces motifs sur les pierres anciennes d'un mur de qualité (cela devait être fait par terre ou sur des affiches). Ils ont aussi omis d'utiliser une bombe « chalk » qui s'efface sous quelques jours avec la pluie. L'erreur est faite et l'agence renvoyée. Maintenant nous devons réparer les dégâts car nous nous sentons vraiment responsables de cette erreur de réalisation et de choix. Nous allons repasser à nouveaux (et aussi longtemps qu'il le faudra) avec le produit dissolvant adéquat et surtout rincer beaucoup plus abondamment afin que les traces ne perdurent pas et que ce mur du Marais conserve son apparence originelle.»

La marque Mac (groupe Esthée Lauder) en s'installant 21 rue des Francs Bourgeois (IVe) n'a pas eu ces scrupules après avoir couvert le quartier d'affiches sauvages.



La devanture du magasin Saint Michel

Un coin du voile a été levé sur la caserne des Minimes



La caserne de Minimes vue de la rue des Tournelles (IIIe)

« Ce dossier est important, il représente la dernière grande emprise immobilière sur l'arrondissement ». C'est en ces termes que le Maire du IIIe arrondissement a introduit la réunion d'information du 19 mai, ouverte à tous, concernant le devenir de la caserne des Minimes. Le site (4 800 m2 construits, soit 6 000 m2 de planchers et 2 000 m2 non construits) est protégé par le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais qui ne permet pas de modifier l'aspect des bâtiments. Quant à la cour (2.000 m2), elle ne sera plus utilisée en parking. Deux éléments incontournables validés par la Maire. Une partie des bâtiments servira à la création d'une crèche (60 à 99 lits) car 150 demandes sont en attente à ce jour. Une autre partie sera consacrée à la création de logements sociaux et intermédiaires, mais aucun nombre, aucune proportion par rapport à l'ensemble des surfaces n'ont été communiquées. Il est souligné ensuite que le lieu doit davantage s'intégrer dans son environnement en s'ouvrant sur l'extérieur, alors qu'aujourd'hui de par sa destination, il est fermé. A priori les portes seront ouvertes pour devenir accès à des sortes de ruelles ouvertes à tous, jour et nuit.

Il est indiqué que les normes les plus récentes de développement durable seront appliquées et qu'il y aura végétalisation malgré l'existence de contraintes. Il n'y aura pas de concours mais un appel d'offres ouvert avec des comités techniques réunissant les spécialistes concernées et des réunions de concertation avec les habitants.

Etonnant vendeur à la sauvette rue Beaubourg (IIIe)

A l'angle de la rue Beaubourg et de la rue de Montmorency (IIIe) s'est installé un vendeur à la sauvette. Il propose aux passants des fleurs fraîches et des drapeaux.



Les murs de l'Hôtel de Tallard victimes fréquentes d'inscriptions

Ce monument historique possède un lien de parenté avec l'Hôtel des Ambassadeurs de Hollande dont on a abondamment parlé ces mois derniers à propos de sa somptueuse restauration. Denis Amelot de Chaillou, intendant des finances et maître des requêtes en confia la construction à Pierre Bullet au début du XVIIIème siècle. C'est son fils Jean-Baptiste Amelot de Bisseuil qui entre temps avait fait construire l'Hôtel dit des Ambassadeurs de Hollande, 47 rue Vieille du Temple (IVe), autour de 1660. Il doit son nom au duc de Tallard, maréchal de France et ministre d'État en 1726, qui en fit l'acquisition. Vendu à un marchand en 1825, il traversa une longue période d'outrages pour être finalement restauré en 1981 dans des conditions qui, sans être parfaites, ont sauvé l'essentiel, notamment son beau portail ouvrant sur une cour pavée et un magnifique escalier monumental. Ceux



*L'Hôtel de Tallard, 78 rue des Archives (IIIe)
(Photo VIM)*

qui sont passés leur bombe à taguer à la main, n'en avaient rien à faire. Ils ont laissé un message qui caractérise malheureusement trop bien l'atmosphère délétère de la France en ce moment. Perte de repères des uns, désespoir des autres.

Cotisations : rappel important

Lors de l'assemblée générale nombreux ont été les adhérents qui se sont acquittés de leur cotisation. 2016 de 20,00 € minimum. Nous remercions ceux qui auraient oublié de nous adresser leur règlement à Vivre le Marais! 6, rue des Haudriettes (IIIe).

Ca y est ! Les parcs et squares ouvrent la nuit !



Vue du Square Louis XIII, place des Vosges (IVe), ouvert la nuit (Photo VIM)

Depuis le 6 mai, 10 parcs et squares sont ouverts la nuit dans le cadre d'une expérimentation lancée par la Mairie de Paris. 50 % de la surface des ces espaces verts se trouve ainsi concernée. La Mairie met en avant l'expérience d'ouverture déjà réalisée en 2015 lors de la canicule et affirme qu'elle répond ainsi "aux usages des Parisiens, notamment pour ceux qui ne partent pas en vacances, mais aussi à renforcer l'accès aux îlots de fraîcheur que représentent les grands parcs et jardins en cas de canicule". Anne Hidalgo ne parvient pas à tenir sa ville propre en plein jour. Comment croire un instant que ces espaces seront sereins et entretenus quand on sait que l'effectif de la mairie, pour l'essentiel, se retire tous les jours à 17h00 et que les personnels de police sont très limités la nuit et souvent requis pour des interventions prioritaires.

Nous avons déjà exprimé notre avis à ce sujet et l'avons redit lors du reportage de Canal Plus - iTélé auquel "Vivre le Marais !" a participé le 6

mai. Est-il bien opportun d'ouvrir le parc Louis XIII de la place des Vosges car il est petit, enchâssé dans le quadrilatère formé par les bâtiments tout autour ? Bruit et malpropreté pour ce square déjà très utilisé le jour vont mettre à mal les pelouses et les allées qui ont hélas de fortes chances d'être jonchées de morceaux de verre car les fêtards accapareront le lieux indéniablement. Tard dans la nuit il y a peu de chances que les familles s'y donnent rendez-vous, mais le matin ce sont les enfants et élèves des établissements scolaires environnant qui emprunteront les allées. La mairie avance qu'un bilan d'étape sera effectué avant la mise en place de l'ouverture continue estivale à partir de juillet. Nous n'en croyons rien, ces ouvertures sont déjà pérennisées et il y a fort à croire qu'elles seront étendues à l'ensemble des parcs et jardins de la ville. On a beau nous annoncer des moyens de nettoyage renforcés le week-end dans ces parcs, des bacs à déchets de grande capacité mis à disposition en nombre accru, des sanitaires

disponibles pendant toute la nuit et des rondes régulières d'équipes de sécurité organisées en conséquence, cette décision n'est pas bonne pour les riverains car elle est source de nuisances, bruit, malpropreté, insécurité due le plus souvent à la montée de l'alcoolisme en particulier chez les jeunes.

Triste sort de la statue de la République

Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, la statue de la République ne peut pas rester en cet état, d'autant plus que des messages parasites pour toutes sortes de causes viennent désormais se mêler à l'hommage aux victimes du terrorisme à Paris. En dépit de l'attitude équivoque de l'Hôtel de Ville sur le sujet, Pierre Aidenbaum est resté soucieux de préserver la tranquillité des riverains de la place, qu'il s'agisse de commerçants ou d'habitants. La remise en état de la statue participe du retour à



Le statue de la République (Photo VIM)

la normale de cette place qui souffre depuis plus d'un mois de désordres récurrents et de dégradations sérieuses. La responsabilité de la place est partagée avec les Maires du Xe et du XIe,

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : Prénom : e-mail :

Adresse : Téléphone :

Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog, À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,

6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

